

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N° 78 / 575 / 2023 / 022</b>	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
	10/03/2023	24/03/2023	En exercice	Présents	Votants
<b>OBJET : FIXATION DES TARIFS POUR LA BROCANTE DU 8 MAI</b>					

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29**

**EN EXERCICE : 29**

*L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le dix mars 2023 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.*

**Présents : 25**

Monsieur BAVOIL Dominique, Monsieur CAOUS Jacques, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur BACHELARD Jacques, Monsieur RICHARD François, Madame PERIS Valérie, Monsieur LECAITEL Henri, Madame GROBON Marion, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur BENZAID Alain, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Monsieur PONSEN Joël, Madame CONTAMINE Marie, Monsieur LANAUVE DE TARTAS Philippe, Madame ROCH Catherine, Monsieur CYBULSKI Eric, Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie, Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Absents représentés : 4**

Madame BOSDARROS Agnès donne pouvoir à Madame BRUNELLO Gérarda.  
Madame JOURDEN Dominique donne pouvoir à Monsieur VERNISSE Pierre-Louis.  
Madame BLONDEL Bernadette donne pouvoir à Monsieur BAVOIL Dominique.  
Madame CHALLIER Raphaële donne pouvoir à Monsieur DUFRASNES Dominique.

Monsieur CAOUS Jacques procède à l'appel. Le quorum est atteint.

**Début de la séance à 20h00.**

**Secrétaire de séance** : Monsieur RICHARD François *en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.*

**Le Conseil Municipal,**

**VU** la loi n°82-213- du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

**VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et l'État,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la nécessité d'approuver les tarifs pour la brocante organisée par l'espace jeunes le 8 mai de chaque année,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission petite-enfance, enfance et jeunesse en date du 6 mars 2023,

Après présentation par Madame Gérarda BRUNELLO,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à l'unanimité.

**APPROUVE** les tarifs suivants pour l'occupation du domaine public à l'occasion de la brocante organisée par l'espace jeunes la Noria selon le tableau ci-dessous :

Saint Rémois :	Extérieurs :	Professionnels :
6 € le mètre linéaire	8 € le mètre linéaire	12 € le mètre linéaire

Tarifs buvette	
Croissant	1,50 €
Café	0,50 €
Eau	1,00 €
Soda et bière	2,50 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération

*Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité et de son affichage.*

Fait et délibéré en séance

Les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Dominique BAVOIL

